

ANNEXE 3

Bordereaux des analyses sur le lait de chaux

-SUIVI ANALYTIQUE DES EXTRACTIONS:

PARAMETRES CONTROLES	1ER EXTRACTION	2EME EXTRACTION	3EME EXTRACTION	PHASE LIQUIDE
ODEUR	INODORE	-	-	-
COULEUR	INCOLORE	-	-	-
pH	12,5	-	-	-
CONDUCTIVITE à 20°C en microS/cm	6 340	-	-	-
D.C.O. en mg/l O2	-	-	-	-

-EXPRESSION DES RESULTATS DU TEST DE LIXIVIATION

Matières sèches à 103°C	=	64,7	%
Quantité de solvant utilisée	=	1	litre H2O
Quantité de déchets utilisée	=	100	gramme

PARAMETRES	1ERE EXTRACTION	2EME EXTRACTION	3EME EXTRACTION	PHASE LIQUIDE	QUANTITE EXPRIMEE en mg/kg de produit brut
Toxicité eq/m3	14				

Dossier: 93.4993
Du : 06/07/93

RESULTATS DU TEST DAPHNIES:

Refer LDE	Référ. AG	pH	Conductivité à 20 degrés microS/cm	% saturation en oxygène	daphnies lequitox/lm3
4 993	-	12,5	6 340	89%	14

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS

DANS LES CONDITIONS DE PH DU TEST L'EAU PRESENTE UNE TOXICITE VIS A VIS DES DAPHNIES .

LE RESPONSABLE TECHNIQUE
M. MERAT

Conseil Général de la Haute-Garonne

53, Rue Devic - 31400 TOULOUSE
Telephone: 61 53 14 61
Télécopie: 61 53 86 63

ANNEXE 3

cc. M. LOUBERSANES
(17.08.93)

STE AGA
ROUTE DE L'OASIS
BP 3084
31025 TOULOUSE CEDEX

Dossier: 93.4994
Du : 06/07/93

Page : 1
Toulouse le 03/08/93

DESIGNATION DE LA DEMANDE D'ANALYSES

Demandeur : STE AGA REGION ADOUR

Objet : ANALYSES SUR UN ECHANTILLON DE CHAUX SECHE
SUITE DOSSIER N 934994

Nature des échantillons : CHAUX SECHE

Prélèvements effectués le : 28-6-93 à h | par AGA

Reçu au laboratoire le : 6-7-93

Dossier: 93.4994
 Du : 06/07/93

ANALYSE DE VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE STATION D'EPURATION
 SELON NORME NF U 44 041

-ORIGINE DU PRELEVEMENT :MOURENX -NATURE DE LA BOUE :CHAUX SECHE
 -POINT DE PRELEVEMENT :- -ETAT PHYSIQUE :SOLIDE
 -CONDITIONNEMENT-ADDITIF :SANS RENSEIGNEMENT

pH(H2O) : 12,5
 Rapport C/N : -
 Teneur en matières sèches en % : 64,7

ELEMENTS FERTILISANTS	Matière sèche g/kg	Produit brut g/kg	OBSERVATIONS
Carbone organique	<1	<1	
Matières organiques	<1	<1	
Azote total en N	-	-	
Azote ammoniacal en N	-	-	
Phosphore total en P	0,04	0,02	
Phosphore total en P2O5	0,09	0,04	
Calcium en Ca	444	287	
Calcium en CaO	621	402	
Magnésium en Mg	4,1	2,6	
Magnésium en MgO	6,8	4,3	
Potassium en K	0,0038	0,0025	
Potassium en K2O	0,0045	0,0030	

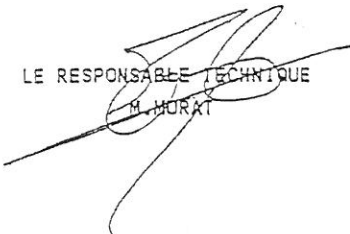
TENEUR EN ELEMENTS TRACES	Matière sèche mg/kg	Valeurs de réf NORME U44 041	OBSERVATIONS
Cadmium	<5	20	
Chrome	<20	1000	
Cuivre	15	1000	
Mercure	<3	10	
Nickel	72	200	
Plomb	<50	800	
Sélénium	<5	100	
Zinc	825	3000	
Chrome+Cuivre+Nickel+Zinc	912	4000	

Dossier: 93.4994
Du : 06/07/93

Page 3

ANALYSES COMPLEMENTAIRES:

Arsenic = <5mg As/kg de matière sèche
Aluminium = 11600mg Al/kg de matière sèche
Soufre total = <700mg/kg de matière sèche


LE RESPONSABLE TECHNIQUE
M. MORAT

ANNEXE 4

Fiche de données sécurité du carbure de calcium, de
l'acétylène et de la chaux éteinte

AGA FRANCE S.A.

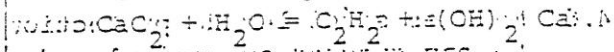
Z.I. LIMAY-PORCHEVILLE
78440 GARGENVILLE

Tél (1) 34 77 42 77

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RISQUES SPECIFIQUES

Inflammable au contact de l'eau
Réaction dangereuse :



1. IDENTIFICATION

ANNEXE 1

1.1. Désignation commerciale : CARBURE DE CALCIUM

1.2. Fournisseur : - Fabricant PECHINEY ELECTROMETALLURGIE
- Service

1.3. Types d'utilisation :
a) production d'acétylène par générateurs homologués
b) ajout de désulfuration ou désoxydation - aciérie - fonderie

2. COMPOSITION

- Substance : dégagement d'acétylène au contact de l'eau ou de l'humidité

- Impuretés (présentant un danger) :

3. PROPRIETES PHYSIQUES

3.1. Etat physique : à 20° C Solide

- Couleur : gris moyen Odeur :

3.2. Température : - de fusion 2000° C

3.3. pH :

3.4. Solubilité :

3.5. Pression de vapeur :

3.6. Masse volumique : Solide
à 20° C 2,2/2,3 g/cm³

3.7. Autres données : Norme AFNOR T24 001
Formule chimique : CaC₂
Masse moléculaire exacte : 64,10 grammes
(table internationale des masses atomiques)

4. STOCKAGE ET MANIPULATION

4.1. Précautions spéciales en cours de stockage et de manipulation :
Se conformer au décret 53.578 du 20.05.1953 publié au J.O. du 20.06.53 - Arrêté type 106 - 3e classe

4.2. Matériaux d'emballage à éviter :
Bois - matières plastiques (papiers renforcés)

4.3. Produits de décomposition dangereux :

Acétylène (C₂H₂)
4.4. Réactions dangereuses avec : eau ou humidité
Mesures préventives : Local en matériau incombustible - non inondable, sans canalisation d'eau ou de vapeur - pas d'éclairage intérieur

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : ACETYLENE (DISSOUS)

2 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

* Substance/Preparation

Substance.

* Composants/Impuretés

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

* N° CAS

00074-86-2

* N° CEE (EINECS)

200-816-9

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

* Identification des dangers

Gaz dissous.

Extrêmement inflammable.

4 PREMIERS SECOURS

* Inhalation

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être prévenue de l'asphyxie.

Peut avoir des effets narcotiques à faible concentration. Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées, et une perte de coordination.

Déplacer la victime dans une zone non contaminée en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

* Ingestion

L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition

Ventiler la zone.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

* Manipulation et stockage

S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre.

Eviter tout contact avec le cuivre pur, le mercure, l'argent et le laiton à plus de 70% de cuivre.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques).

Entreposer à l'écart des gaz oxydants et des autres oxydants.

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.

Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé à température inférieure à 50°C.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

* Protection personnelle

Assurer une ventilation appropriée.

Porter une protection appropriée pour le corps la tête et les mains. Porter des lunettes de protection équipées de filtres appropriés pour le soudage et le coupage.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

* Poids moléculaire

26

* Point de fusion

=====
Dissous dans un solvant fixé sur une masse poreuse.

Peut réagir violemment avec les oxydants.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

* Généralités

Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

* Généralités

Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

* Généralités

Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un arrêt anti-retour de flamme.

Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

* Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

* Numéro UN

1001

* Class/Div

2

* N° rubrique ADR/RID

9°c)

* N° Tremcard

813

-Symboles

Les symboles de transport par route sont utilisés et choisis conformément à la classification du produit la plus sévère - CE ou règlement de transport international. Les phrases de Risque et Sécurité sont choisies selon la même règle par souci d'harmonie.

Etiquette 3: gaz inflammable.

-Phrases de risques

R12 Extrêmement inflammable.

-Phrases de sécurité

S9/16/33 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé à l'écart de toutes sources d'ignition y compris les charges électrostatiques.

16 AUTRES INFORMATIONS

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.

Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

moins soluble que l'hydroxyde de sodium ou que l'hydroxyde de potassium et est, par conséquent, moins corrosif.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Matière légèrement à modérément corrosive. Le produit réagit à l'humidité et aux protéines de l'oeil et forme un amas de composés humides qui sont difficiles à enlever. L'irritation peut persister pendant quelque temps. La cornée peut être gravement brûlée. Les dommages permanents ou la perte de vision reliée au glaucome (cataracte) sont possiblement le résultat d'un développement tardif des troubles oculaires. (8)

GESTION :

Dans les industries on n'a signalé aucun cas où les travailleurs ont avalé de l'hydroxyde de calcium ou ses solutions. En cas d'ingestion, le produit peut causer une sensation de brûlure, une corrosion modérée de la bouche, de la gorge et de l'oesophage, et des crampes d'estomac.

EFFETS D'UNE EXPOSITION PROLONGEE (CHRONIQUE) :

Il n'existe aucun rapport sur les effets d'une exposition à long terme à l'hydroxyde de calcium. En général, l'expérience en industrie est plutôt positive. Un contact prolongé avec la peau peut causer une dermatite.

MUTAGENICITE :

Données insuffisantes. Risque probablement très faible.

MUTAGENICITE ET EMBRYOTOXICITE :

Information insuffisante

EFFETS TOXIQUES SUR LA REPRODUCTION :

Information insuffisante

MUTAGENICITE :

Information insuffisante

SUBSTANCES TOXICOLOGIQUEMENT SYNERGIQUES :

Information non disponible

BIODISPONIBILITE D'ACCUMULATION :

Ne s'accumule pas.

***** SECTION 4. PREMIERS SECOURS *****

RESPIRATION :

Supprimer la source de contamination ou placer la victime au grand air. Obtenir des conseils médicaux immédiatement.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Eviter d'entrer en contact avec le produit. Porter des gants protecteurs étanches, au besoin. Aussitôt que possible, laver les parties contaminées au moyen d'un courant modéré d'eau tiède pendant au moins 30 minutes. Enlever sous l'eau courante les vêtements, les chaussures et les articles de cuir contaminés (par ex., bracelets de montre, ceintures). Si l'irritation persiste, laver de nouveau avec de l'eau. Obtenir des soins médicaux immédiatement. Décontaminer à fond les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser, ou les jeter.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Laver immédiatement l'oeil contaminé au moyen d'un courant modéré d'eau tiède pendant au moins 30 minutes, en écartant les paupières. Faire attention de ne pas envoyer l'eau contaminée dans l'oeil non affecté. Si l'irritation persiste, laver de nouveau avec de l'eau. Si possible, utiliser une solution saline neutre pour laver l'oeil contaminé pendant un autre 30 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

GESTION :

Ne jamais rien administrer par la bouche si la victime perd rapidement conscience, ou si elle est inconsciente ou prise de convulsions. Bien rincer la bouche de la victime avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Si la victime peut avaler, lui faire boire de 8 à 10 oz (de 240 à 300 mL) d'eau pour diluer le produit dans l'estomac. Si le vomissement se produit

notamment les acides forts. Entreposer dans un contenant approprié et bien étiqueté. Fermer celui-ci hermétiquement lorsqu'il ne sert pas ou lorsqu'il est vide et éviter de l'abîmer. Dans la zone d'entreposage, n'utiliser que des matériaux de construction et des systèmes d'éclairage et de ventilation résistant à la corrosion. Nettoyer fréquemment et entreposer dans une zone convenablement construite pour empêcher l'accumulation de poussière. Entreposer en quantité limitée. Limiter l'accès à la zone d'entreposage. Afficher les avertissements appropriés. Séparer la zone d'entreposage de la zone de travail. Examiner périodiquement pour voir s'il y a signe de dommage ou de fuite.

*** SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE ***

NOTA : On peut limiter l'exposition à cette substance de plusieurs façons. Les mesures appropriées pour chaque lieu de travail dépendent de la façon dont la substance est utilisée et du niveau d'exposition. Les présents renseignements peuvent servir à l'établissement de mesures de contrôle spécifiques. Veiller à ce que les systèmes soient conçus convenablement et entretenus. Observer tous les règlements applicables au travail, à l'environnement, à l'incendie et toutes autres réglementations.

ECHANTILLONNAGE ET ANALYSE :

On ne dispose pas à l'heure actuelle de méthodes publiées quant à l'échantillonnage et à l'analyse de l'hydroxyde de calcium dans l'air.

MESURES D'INGENIERIE :

Il est préférable d'employer des mesures d'ingénierie afin de réduire l'exposition à des situations dangereuses. Ces mesures comprennent la ventilation mécanique (par dilution ou par aspiration des émanations à la source), le confinement du procédé ou du personnel, la surveillance du fonctionnement et la modification du procédé (par ex., substitution par un produit moins dangereux). Il peut également être nécessaire de recourir aux contrôles administratifs et à l'équipement de protection individuelle. Il peut être nécessaire d'assurer l'évacuation locale des émanations, et d'isoler le procédé, pour réduire les concentrations de poussière ou de brouillard dans l'air. Se servir d'un système de ventilation à l'épreuve de la corrosion et indépendant d'autres systèmes d'aspiration. Evacuer l'air directement à l'extérieur. Fournir suffisamment d'air pour remplacer l'air expulsé par les systèmes d'évacuation.

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Si les mesures d'ingénierie et les méthodes de travail ne suffisent pas à réduire l'exposition à cette substance, porter de l'équipement de protection individuelle approprié, y compris des appareils respiratoires approuvés. Garder l'équipement nécessaire à portée de la main en cas d'urgence (par ex., déversement ou incendie). Si on doit porter des appareils respiratoires, mettre en oeuvre un programme complet de protection des voies respiratoires comprenant choix, ajustement, entretien et inspection de l'appareil, et formation du personnel. Consulter la norme de l'ACNOR Z94.4-M1982, "Choix, entretien et utilisation des appareils respiratoires" qu'on peut se procurer en s'adressant à l'Association canadienne de normalisation, Rexdale, Ontario, M9W 1R3.

LIGNES DE CONDUITE POUR LA PROTECTION DE VOIES RESPIRATOIRES :

Aucune ligne de conduite spécifique n'est disponible. Un appareil respiratoire autonome muni d'un écran facial fonctionnant à demande de pression ou selon d'autres modes de pression positive devrait protéger les voies respiratoires adéquatement contre les concentrations extrêmement élevées ou permettre d'évacuer les lieux lorsqu'on n'en connaît pas la concentration. Un appareil respiratoire approuvé protégeant contre les

*** SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE ***

STABILITE :

Stable

POLYMERISATION DANGEREUSE :

Ne se produit pas

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :

Oxyde de calcium

INCOMPATIBILITE - SUBSTANCES A EVITER :

ACIDES FORTS - peut réagir violemment ANHYDRIDE MALEIQUE - peut réagir et provoquer une explosion COMPOSES ORGANIQUES NITROSES - peut réagir pour former des sels explosifs PHOSPHORE - forme des phosphines qui peuvent s'enflammer spontanément dans l'air

ACTION CORROSIVE SUR LES METAUX :

Aucune information spécifique n'est disponible. Ce produit peut être corrosif à cause de son alcalinité (le pH de la solution saturée est de 12,4).

RECOMMANDATIONS SUR LA STABILITE ET LA REACTIVITE :

L'hydroxyde de calcium réagit facilement avec le dioxyde de carbone de l'air pour former du carbonate de calcium.

*** SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES ***

DL50 (rat, orale): 7340 mg/kg (3) DL50 (souris, orale): 7300 mg/kg (4)
IRRITATION DES YEUX (lapin): L'application de 0,01 g d'hydroxyde de calcium à l'état solide a entraîné une irritation grave ou la corrosion lors d'un test de Draize modifié. Les lésions oculaires n'ont pas été guéries dans les 21 jours.(5) TOXICITE PAR INGESTION A LONG TERME: On a fait ingurgiter à dix rats mâles de l'eau du robinet contenant 50 ou 350 mg/L d'hydroxyde de calcium. Au bout de 2 mois, les rats sont devenus très agités, agressifs et ils ont diminué leur ration alimentaire. Au bout de 3 mois, ils ont accusé une perte de poids et une diminution de certains composants du sang (par exemple globules rouges, hémoglobine).(7) D'autres détails sur cette étude ne sont pas disponibles. Sa pertinence vis-à-vis de l'exposition au produit en milieu industriel est questionnable.

*** SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES ***

NOTA : Cette section est en développement.

*** SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION ***

Revoir les réglementations des gouvernements fédéral, provincial et local avant de procéder à l'élimination. Il peut être possible de neutraliser, diluer le produit et de le déverser dans un égout. Il peut être acceptable d'éliminer le produit en employant un site d'enfouissement sanitaire sûr. Des concentrations élevées de ce produit peuvent être nocives pour la vie aquatique.

*** SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES ***

** SYSTEME D'INFORMATIONS SUR LES MATIERES DANGEREUSES
UTILISEES AU TRAVAIL (SIMDUT) **

CLASSIFICATION SIMDUT PROPOSEE :

Matière corrosive

SIMDUT, EFFETS SUR LA SANTE :

(8) Grant, W.M. Toxicology of the eye. 3rd ed. Charles C. Thomas, 19
p. 60-64, 167-172

Les renseignements fournis dans la base de données INFOCHIM sont tirés de do
nts disponibles au public. Une liste des references utilisées est disponsi
dans le menu principal de la base de données.

DATE DE REVISION/PREPARATION :

1987-02-12

INDICATEURS DE REVISION :

1990-10-05

ANNEXE 5

Bordereau des analyses sur les eaux souterraines

LABORATOIRES DÉPARTEMENTAUX DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Etablissement Public des Laboratoires Départementaux

E.P.L.D

Centre de LAGOR - 64150 LAGOR - Tél. : 05 59 60 23 85 - Fax : 05 59 60 02 01

RECU 16
22 AOUT 2001
Rép. DO

I.D.E. INGENIERIE S.A
Monsieur DELBERGHE
4, Rue Jules Védrières
B.P. 4204
31031 TOULOUSE CEDEX 4

RESULTATS D'ANALYSES

N° DOSSIER : 46700

Lieu de prélèvement : Projet 03 CESAG

Prélèvements réalisés le : 7/08/1

Nombre d'échantillons : 2

LABORATOIRES DÉPARTEMENTAUX DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Etablissement Public des Laboratoires Départementaux

E.P.L.D.

Centre de LAGOR - 64150 LAGOR - Tél. : 05 59 60 23 85 - Fax : 05 59 60 02 01

RAPPORT D'ANALYSE

I.D.E. INGENIERIE S.A
Monsieur DELBERGHE
4, Rue Jules Védrlines
B.P. 4204
31031 TOULOUSE CEDEX 4

N° DOSSIER 45700
N° ECHANTILLON 1
N° PAGE 1

Echantillon : Pz 1
Lieu de prélèvement : Projet 03 CESAG
Nature de l'échantillon : Eau brute
Prélèvement assuré par le client le 7/08/1
Date de réception au laboratoire : 7/08/1
Demandeur de l'analyse : Autocontrôle

BILAN IONIQUE ET MINERAL

Cations minéraux

Calcium (par chromatographie ionique) : 104 mg/l

Métaux

Cadmium par ICP-MS	2,2	µg/l
Chrome par ICP-MS	3,1	µg/l
Cuivre par ICP (NF EN ISO 11885)	< 0,01	mg/l
Mercure (par A.A. à génération d'hydrures)	< 0,1	µg/l
Nickel par ICP-MS	4,5	µg/l
Plomb par ICP-MS	23,5	µg/l

à Lagor le 21/08/1

J. BONTE

LABORATOIRES DÉPARTEMENTAUX DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



E.P.L.D

Établissement Public des Laboratoires Départementaux

Centre de LAGOR - 64150 LAGOR - Tél : 05 59 60 23 85 - Fax : 05 59 60 02 01

RAPPORT D'ANALYSE

I. D. E. INGENIERIE S.A.
Monsieur DELCHERRE
4, Rue Jules Vedrines
B.P 4204
31031 TOULOUSE CEDEX 4

N° DOSSIER 46700
N° ECHANTILLON 2
N° PAGE 1

Echantillon : Pz 2
Lieu de prélèvement : Projet 03 CESAG
Nature de l'échantillon : Eau brute
Prélèvement assuré par le client le 7/08/1
Date de réception au laboratoire : 7/08/1
Demandeur de l'analyse : Autocontrôle

BILAN IONIQUE ET MINÉRAL

Cations minéraux

Calcium (par chromatographie ionique) : 770 mg/l

Métaux

Cadmium par ICP-MS	1,8	µg/l
Chrome par ICP-MS	< 2	µg/l
Cuivre par ICP (NF EN ISO 11885)	< 0,01	mg/l
Mercure (par A.A. à génération d'hydrures)	< 0,1	µg/l
Nickel par ICP-MS	24	µg/l
Piomb par ICP-MS	< 2	µg/l

à Lagor le 21/08/1

J. Bonte
J. BONTE

ANNEXE 6

Grille d'évaluation ESR

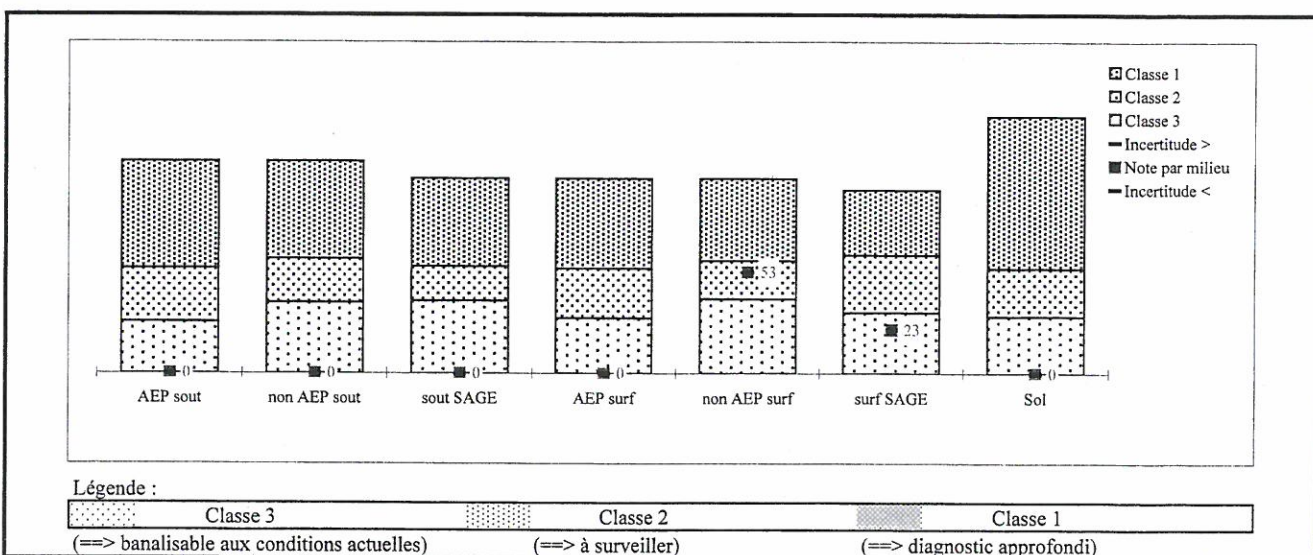
NOM DU SITE	LINDE GAS St MARTIN DE SEIGNANX	NUMERO DU SITE
-------------	---------------------------------	----------------

Nombre de milieux notés	2	dont	en classe 1,	1	en classe 2,	1	en classe 3.	CLASSEMENT DU SITE	2
AEP souterraine		AEP superficielle			Sol par contact			Incertitude maximum :	
non AEP souterraine		non AEP superficielle		2	Evaluateur :				
Ressources souterraine		Ressource superficielle		3	Validité :		ESR valide		

Réf:jrm/1-000328

?	Notes	Cotes	Rubriques	Commentaires
			POTENTIEL DANGER	
	1	1.1.2	sur le milieu Eaux souterraines	Subst.moy.dangereuse (<10000ppm) ou peu dang. (>100000ppm)
	1	1.1.3	sur le milieu Eaux superficielles	Subst.moy.dangereuse (<10000ppm) ou peu dang. (>100000ppm)
		1.1.4	sur le milieu Sol	Milieu non pris en compte
			QUANTITES ESTIMEES	
	3	1.2	Quantité estimée de la source	> (10ha, ou 100000T, ou 100000 m3) ou >(100T, ou 100 m3 si substance pure)
			MOBILISATION	
	3	2.1.1.3	Solubilité (milieux "eaux")	Très soluble (> 1000 mg/l)
	2	2.1.2	Etat physique de la source	Liquide ou boueux
	2	2.1.3	Précipitations annuelles	de 1000mm à 1600mm de pluie par an
	1	2.1.4	Potentiel d'inondation	Crues centennales
			TRANSFERT SOURCE-MILIEU	
	3	2.1.5	Conditionnement des polluants	Produits en vrac, conteneurs fuyards ou non fermés
	3	2.1.6.2	Confinement- Eaux souterraines	Protection mauvaise
	2	2.1.6.3	Confinement- Eaux superficielles	Protection moyenne <i>lourde</i>
		2.1.6.4	Confinement-Sol	Protection bonne + dispositifs de surveillance dans le temps <i>Nm</i>
	3	2.1.7	Potentiel de ruissellement	Voies d'écoulement préférentielles proches de la source, ou relations par la na
			TRANSFERT MILIEU-CIBLE	
	?	2.2.1.1	Epaisseur de la ZNS (Nappe AEP)	Continuité hydraulique avec la nappe superficielle (?)
		2.2.1.2	Epaisseur de la ZNS (Nappe non AEP)	Pas de nappe
		2.2.1.3	Epaisseur de la ZNS (Nappe future ressource)	Pas de nappe
		2.2.2.1	Nature de la ZNS (Nappe AEP)	Pas de nappe
		2.2.2.2	Nature de la ZNS (Nappe non AEP)	Pas de nappe
		2.2.2.3	Nature de la ZNS (Nappe ressource future)	Pas de nappe
	?	2.2.3.1	Perméabilité de la nappe AEP	Pas de nappe
		2.2.3.2	Perméabilité de la nappe non AEP	Pas de nappe
		2.2.3.3	Perméabilité de la nappe ressource future	Pas de nappe
			CIBLE	
		3.1	Accessibilité du site	Site/source clôturé(e) et surveillé(e)
		3.3	Population sur le site	Aucune personne
		3.4	Type de population sur le site	Aucune personne
			CAPTAGES AEP	
		3.5	Proximité de captage souterrain pour l'AEP	Captages/usage à plus de 5 km, amont ou aval
		3.6.1	Proximité de l'eau de surface pour l'AEP	Eau de surface à plus de 1km
		3.6.2	Eau de surface comme ressource future	Eau de surface à plus de 1km
		3.7.1	Population alimentées en AEP souterrain	Aucune personne
		3.7.2	Population alimentée en AEP de surface	Aucune personne
			USAGES NON AEP	
		3.8.1a	Eaux souterraines : proximité des captages	Captages/usage à plus de 5 km, amont ou aval
		3.8.1b	Eaux souterraines : usage	Aucun usage
	2	3.8.2a	Eaux surface : proximité des captages	Captage/usage aval entre 300m et 1km du site
	3	3.8.2b	Eaux surface : usage	Usage agricole (élevage, irrigation, agro-alimentaire) ou récréatif
			IMPACTS CONSTATES	
		4.2a	sur les eaux souterraines pour l'AEP	Impact ni constaté, ni suspecté
		4.2b	sur les eaux souterraines NON AEP	Impact ni constaté, ni suspecté
		4.2c	sur les eaux souterraines d'un SAGE	Impact ni constaté, ni suspecté
		4.3a	sur les eaux de surface pour l'AEP	Impact ni constaté, ni suspecté
	?	4.3b	sur les eaux de surface NON AEP	Impact ni constaté, ni suspecté
		4.3c	sur les eaux de surface d'un SAGE	Impact ni constaté, ni suspecté
		4.4	sur le sol (contact direct)	Impact ni constaté, ni suspecté

AEP souterrains			NON AEP souterrains			Nappe SAGE		
Note +/-			Note +/-			Note +/-		
Classe	Binf	Bsup	Classe	Binf	Bsup	Classe	Binf	Bsup
Incertitude	27	55	Incertitude	37	60	Incertitude	38	56
AEP surface			NON AEP surface			Eaux surface SAGE		
Note +/-			Note 53 +/-			Note 23 +/-		
Classe	Binf	Bsup	Classe 2	Binf	Bsup	Classe 3	Binf	Bsup
Incertitude	29	55	Incertitude	39	59	Incertitude	32	62
SOL par contact			Résultats par Milieux d'exposition/Usages					
Note +/-			<i>version 2a, Mars 2000</i>					
Classe	Binf	Bsup						
Incertitude	30	55	<i>Réf : jrm/1-000328</i>					



	AEP sout	non AEP sout	sout SAGE	AEP surf	non AEP surf	surf SAGE	Sol	Air
Classe 1	♦	♦	♦	♦			♦	♦
Classe 2	♦	♦	♦	♦	☹		♦	♦
Classe 3	♦	♦	♦	♦		☺	♦	♦

♦ Milieux non notés

	Danger	Transfert	Cible
AEP sout			
non AEP sout			
sout SAGE			
AEP surf			
non AEP surf	28%	38%	34%
surf SAGE	65%	35%	
Sol			
Air			

CLASSEMENT DU SITE	
Nombre de milieux notés	2
Nombre de milieux en classe 1	
Nombre de milieux en classe 2	1
Nombre de milieux en classe 3	1
(==> surveillance)	
Classement du site	2
EPI/ENV, févr-00	

Documents consultés

Nom du site	LINDE GAS St MARTIN DE SEIGNANX		
Numéro			
Typologie de la source			
Stockage déchets	en surface :	<input type="checkbox"/>	enterrés :
Stockage produits	en surface :	<input type="checkbox"/>	enterrés :
Sol pollué	source primaire :	<input type="checkbox"/>	source secondaire :
Lentille de substances dans un aquifère		<input type="checkbox"/>	

ANNEXE 7

Compte-rendu des prélèvements

Ancien site AGA St. Martin de Seignanx

Mesures de niveau d'eau et prélèvement dynamique dans les piézomètres PZ1 et PZ2, le mardi 07 août 2001 à 11 h.

PZ1 (ø85 mm int.)

Eau à 0,99 m,
Profondeur : 2,98 m,
Eau terreuse et sans odeur,
pH : 7,45,
Conductivité : 395 $\mu\text{S}/\text{cm}$,

Dès la mise en marche de la pompe, le piézomètre c'est vidé. Il à donc été effectué un prélèvement, après cinq cycles.

PZ2 (ø85 mm int.)

Eau à 0,48 m,
Profondeur : 2,85 m,
Eau terreuse en début de pompage, ensuite translucide et sans odeur,
pH : 12,8,
Conductivité : 1800 $\mu\text{S}/\text{cm}$.

Les échantillons ont été déposés le jour même au LD 64 (Laboratoire Départementaux) de Lagor, pour les analyses demandées.